

L'actu du jour

Dark Vador condamné pour de faux au Chili

Dimanche 28 mai, un procès inhabituel se tenait au tribunal de Valparaíso, au Chili, en Amérique du Sud. Dark Vador, le célèbre méchant de la saga Star Wars, était jugé pour avoir coupé la main de son fils. Le but de ce faux procès : faire connaître le fonctionnement de la justice.



(© R. Arancibia / AFP)

Dark Vador, un accusé que tout le monde connaît



(© J. Azam)

Dark Vador est un des personnages principaux de la série de films de science-fiction *Star Wars*, imaginée par le scénariste et réalisateur américain George Lucas. Au début de l'histoire, le personnage porte le nom d'Anakin et fait partie du clan des Jedi, les «gentils». Mais il bascule «du côté obscur de la Force», pour devenir un terrible méchant, qui cherche à faire le mal. **Les juges de Valparaíso ont choisi de juger ce personnage** parce que les

12 films de *Star Wars* sont si connus qu'il n'est pas nécessaire de présenter l'accusé.

D'abord, voici la preuve en images que Dark Vador a bien coupé la main de son fils.

Un procès fictif

Dans ce procès imaginaire, mis en scène dans le vrai tribunal de Valparaíso, tout le monde est là, comme dans un vrai procès: les juges, les avocats, les greffiers, les témoins, l'accusé costumé, entouré des policiers, la victime...

Le public peut ainsi découvrir les tenues des juges et celles des avocats, leurs places dans la salle, et surtout le rôle de chacun. Ainsi, même si Dark Vador est considéré comme le méchant par tout le monde, il est défendu par son avocat. Une façon de rappeler que **tout procès doit être équitable: l'accusé et la victime doivent être entendus et connaître les arguments de la partie adverse.**

Un jugement plein d'humour

Pour prononcer leur condamnation, les juges se sont basés sur un «code pénal de l'espace» imaginaire, inspiré de l'univers de *Star Wars*. Ils déclarent que Dark Vador est bien coupable d'avoir coupé la main de son fils, Luke Skywalker. Ils le condamnent à rester congelé pendant 30 ans dans la carbonite. Dark Vador a aussi l'interdiction d'approcher sa victime à une distance d'au moins trois planètes. Et enfin, interdiction aussi de se servir de son célèbre sabre laser et d'utiliser le côté obscur de la Force.



Voici une photo du procès. Les photographes ont l'air de beaucoup s'amuser de la situation ! (© R. Arancibia / AFP)

Tu veux en savoir plus sur le fonctionnement de la justice? 1jour1actu y a consacré une de ses émissions en direct dans les classes. Tu peux trouver le replay ici!

[Consulter cet article sur le site 1jour1actu.com](http://www.1jour1actu.com)